

JEUDI 16 septembre 2021

Situation sanitaire

Grâce à la progression de la vaccination la situation s'améliore dans le département ainsi qu'au national.

Le taux d'incidence est de 79,4 / 100 000, mais il convient de rappeler que le taux de vigilance national est de 50 / 100 000.

Le taux de vaccination de la population en âge d'être vaccinée est conforme à la moyenne nationale soit 86,5 %, mais le reste à vacciner ne sera pas facile à conquérir.

Sept patients sont en réanimation et une quinzaine de personnes sont hospitalisées. L'ARS a maintenu les hôpitaux au niveau 4, cela signifie la déprogrammation des opérations non urgentes.

Vaccination

Deux comités de pilotage concernant la vaccination des 12-17 ans se sont tenus. Des opérations de vaccination des scolaires ont lieu depuis la rentrée avec en priorité le passage en centre de vaccination et au cas par cas la vaccination par des équipes mobiles ou le déplacement des élèves en transports en commun pour ceux des communes les plus éloignées.

Les maires sont invités à orienter les personnes vulnérables de leur commune vers les pharmacies les plus proches qui proposent la vaccination (cf. liste et la carte des pharmacies qui vaccinent).

En cas de difficultés, une planification sera étudiée avec l'ARS pour le déploiement de centres de vaccination éphémères ou d'équipes mobiles. Cela suppose que les mairies contactent les personnes vulnérables qui ne pourraient pas aller en pharmacie et leur remette le formulaire ci joint d'acceptation de la vaccination. Nous verrons ensuite le meilleur mode opératoire pour les proposer la vaccination.

La campagne de rappel pour les EHPAD, les plus de 65 ans et les personnes à risques a démarré cette semaine.

Piscines municipales

Plusieurs chefs d'établissements signalent la nécessité pour leurs élèves de pouvoir disposer de créneaux dédiés pour les élèves pour pouvoir effectuer des séances de natation obligatoires. En effet Plusieurs piscines municipales accueillent du public en même temps que des élèves. Avec l'application du passe sanitaire certains élèves âgés de moins de 12 ans n'ont pas pu accéder à la piscine alors que s'agissant de séances sur le temps scolaire le passe sanitaire ne s'applique pas pour eux.

Divers

L'arrêté relatif au port du masque est toujours en vigueur et ce jusqu'au 30 septembre 2021.

PROCHAIN COLLEC LE 1^{er} OCTOBRE A 11H15